



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/896
7 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Points 8 et 12 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Objectif de contributions au Programme alimentaire mondial
pour la période 1995-1996

Note du Secrétaire général

1. Par sa résolution 1993/77 du 30 juillet 1993, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé "Objectif de contributions au programme alimentaire mondial pour la période 1995-1996", qui se lisait comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant les dispositions de sa résolution 2095 (XX) du 20 décembre 1965 prévoyant que le Programme alimentaire mondial doit être réexaminé avant chaque conférence d'annonce de contributions,

Notant que le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial, à sa trente-cinquième session, et le Conseil économique et social, à sa session de fond de 1993, ont examiné le Programme,

Ayant pris connaissance de la résolution 1993/77 du Conseil économique et social, en date du 30 juillet 1993, et de la recommandation du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire,

Consciente de la valeur de l'aide alimentaire multilatérale que dispense le Programme alimentaire mondial depuis sa création et de la nécessité continue d'une aide de ce type, tant comme investissement que comme secours alimentaire d'urgence,

1. Fixe pour la période 1995-1996 un objectif de 1,5 milliard de dollars pour les contributions volontaires au programme alimentaire mondial, dont un tiers au moins devrait être fourni en espèces et en services;

2. Demande instamment aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux membres et membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'aux organismes donateurs appropriés de faire tout leur possible pour que l'objectif soit pleinement atteint;

3. Prie le Secrétaire général, en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de convoquer une conférence d'annonce de contributions à cet effet au Siège de l'Organisation des Nations Unies, en 1994."

2. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur cette recommandation du Conseil économique et social, il faudra qu'elle rouvre l'examen du point 12 de l'ordre du jour (Rapport du Conseil économique et social).
